

AUTO-ECOLE DU CHAMP DE MARS

SAS BOURRET

Au capital de 28 992 €

10 Rue Auguste Bouchet

07200 AUBENAS

Tél. : 04 75 35 04 05 FAX : 04 75 93 09 50

38 Rue Albert Seibel

07200 AUBENAS

Tél. : 04 75 37 43 45

Auto-école Agréée n° d'identification 42 007 01 970

Déclaration d'existence formation continue n° 82 07 00 315 07

N° SIRET 411 519 085 000 12 – RCS 411 519 085

N° DE GESTION 97 B 68

CODE APE : 8553Z

N° INTRA-COMMUNAUTAIRE FR 49 411 519 085 0012

Courrier électronique autoecolebourret@orange.fr

FORMATION INITIALE MINIMALE OBLIGATOIRE (FIMO)

TRANSPORT DE VOYAGEURS RS5768

HABILITATION POUR LA CONDUITE DE CERTAINS VEHICULES ROUTIERS AFFECTES AUX TRANSPORTS DE VOYAGEURS

Certificateur : MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2026

Public : Tout public

PRE-REQUIS :

- Agé de 24 ans
- Être titulaire du permis B et D en cours de validité

Objectif : Se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité, connaître et respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière, le service et la logistique.

Validation : Obtenir la carte de qualification des conducteurs (CQC)

ACCESSIBILITE A LA FORMATION- INFORMATION HANDICAP

Chaque situation d'handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation. L'accessibilité aux locaux de la formation est sous la responsabilité de l'organisme accueillant. La formation est délivrée au moyen de supports visuels commentés, et donc accessible à toute personne pouvant les suivre, y compris munie le cas échéant d'équipements adaptés

PROGRAMME

	Accueil et présentation de la formation	1H
<u>Thème 1</u>	<u>Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de la sécurité et sur la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement :</u> • Les caractéristiques techniques du véhicule et le fonctionnement des organes de sécurité • Le perfectionnement à une conduite sûre et économique en insistant sur les différentes possibilités offertes par l'informatique embarquée. • Les principes d'utilisation d'une boîte de vitesses automatique • Le chargement, le respect des consignes de sécurité et la bonne utilisation du véhicule pour assurer la sécurité et le confort des passagers. • Application pratique de la conduite en situation normale comme en situation difficile : - 8 heures 10 minutes de conduite individuelle comprenant 1 heure de manœuvres professionnelles (sur ces 8h10, 4h au maximum peuvent être effectuées en recourant à un simulateur haut de gamme ou sur un terrain spécial) auxquelles s'ajoute 50 minutes de commentaires pédagogiques. • Eco-conduite : application pratique de la conduite axée sur la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement, composée des trois temps successifs suivants : - Temps n° 1 : 1 heure de conduite individuelle sur un parcours de référence, comprenant 5 minutes de commentaires pédagogiques (élaboration d'un diagnostic des techniques et du comportement en conduite, mesure de la consommation de carburant) ; - Temps n° 2 : 3 heures de formation en salle portant sur les techniques mobilisables pour réduire l'incidence de la conduite sur l'environnement, en insistant sur l'optimisation de la consommation de carburant ;	65H Dont 44h pour la pratique de la conduite (40h conduite et 4h de commentaires pédagogiques)

AUTO-ECOLE DU CHAMP DE MARS

SAS BOURRET

Au capital de 28 992 €

10 Rue Auguste Bouchet

07200 AUBENAS

Tél. : 04 75 35 04 05 FAX : 04 75 93 09 50

38 Rue Albert Seibel

07200 AUBENAS

Tél. : 04 75 37 43 45

Auto-école Agréée n° d'identification 42 007 01 970

Déclaration d'existence formation continue n° 82 07 00 315 07

N° SIRET 411 519 085 000 12 – RCS 411 519 085

N° DE GESTION 97 B 68

CODE APE : 8553Z

N° INTRA-COMMUNAUTAIRE FR 49 411 519 085 0012

Courrier électronique autoecolebourret@orange.fr

	- Temps n° 3 : 1 heure de conduite individuelle sur le même parcours de référence que celui utilisé pour le temps n°1, permettant la mise en application des techniques enseignées durant le temps n° 2, comprenant 5 minutes de commentaires pédagogiques (nouvelle mesure de la consommation de carburant et comparaison à la mesure relevée durant le temps n°1, élaboration d'un bilan des améliorations de conduite observées). [...]	
Thème 2	<u>Application des réglementations :</u> • La réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport de voyageurs, notamment les temps de conduite et de repos des conducteurs, l'utilisation du chronotachygraphe électronique, la formation des conducteurs, les conventions collectives, les statuts particuliers (ex. fonction publique...). • La réglementation applicable au transport de voyageur en national et international, urbain et non urbain, et notamment les différents contrats et documents nécessaires selon le transport réalisé.	21H
Thème 3	<u>Santé, sécurité routière et sécurité environnementale :</u> • La prévention des risques physiques, notamment de l'hypovigilance • L'aptitude physique et mentale • La conduite préventive et l'évaluation des situations d'urgence notamment à travers des exercices pratiques et études de cas permettant une approche pragmatique et efficace des situations à risques. • Les principes élémentaires du secourisme • Les règles de circulation et de signalisation routières • Les risques de la route, les facteurs aggravant liés aux véhicules lourds. • Les accidents du travail en circulation et à l'arrêt. • La sécurité dans le transport scolaire • Les principes de la gestion des situations conflictuelles • La circulation dans les tunnels : règles de conduite à l'approche et dans les tunnels, spécificités des grands ouvrages. • Le franchissement des passages à niveau. • Les risques et comportements préventifs à l'abord des zones de chantiers et d'intervention des personnels travaillant sur les réseaux routiers • Les effets de la consommation d'alcool et de produits stupéfiants • La criminalité et le trafic des clandestins.	35H
Thème 4	<u>Service, logistique :</u> • La sensibilisation au handicap et la prise en compte des voyageurs handicapés • Les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise et au développement de la qualité de service. • L'environnement économique du transport de voyageurs et notamment l'organisation des transports et le rôle des différents acteurs économiques et institutionnels.	14H
	Test final d'évaluation des compétences acquises, corrections et synthèse du stage	4H
	Durée totale du stage	140H

Admission : modalités d'évaluation pendant la formation

- Pour la partie théorique et pratique : contrôle continu

EXAMEN : les conditions de réussite à l'examen

- Pour la partie théorique : QCM de 60 questions, recevabilité à 36 bonnes réponses
- Pour la partie pratique évaluation en continu et évaluation finale
- L'évaluation est réalisée par un Formateur Evalueur